

LETTRE OUVERTE
A M. PRODI,
PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Copies: M. Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
Mme Fontaine, Président du Parlement européen

Monsieur,

Nous, soussignes, fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes, avons été informés, avec étonnement et indignation, que, le 17 juillet dernier, l'un de nos collègues, M. Gavriilidis, avait été refoulé de l'Italie vers Bruxelles pour des raisons de sécurité nationale et d'ordre public, parce qu'il était apparemment considéré par la police italienne comme un «fauteur de troubles». Son seul crime, selon le document officiel, était qu'il avait «déclaré d'un ton arrogant [sic] qu'il allait à Gênes pour manifester».

A notre avis, cet acte grave et arbitraire constitue un précédent extrêmement néfaste, qui appelle une réaction de la part des dirigeants des institutions européennes. Si un traducteur du Conseil de l'Union européenne peut être considéré, par un Etat membre de cette même Union, comme une menace pour l'ordre public, cela risque de tourner en ridicule le projet d'unification européenne dans lequel nous sommes tous engagés.

Le fait qu'un citoyen pratique la sincérité et la transparence et communique aux autorités son intention d'exercer un droit constitutionnel ne peut évidemment pas constituer une raison valable pour que ce même droit lui soit refusé. Or les droits de manifester pacifiquement son opinion, de se rassembler et de se déplacer librement dans l'espace de l'Union sont tous des droits universels, qui se trouvent au cœur même de la tradition démocratique européenne. Ils sont d'ailleurs reconnus comme tels dans toutes les Constitutions des Etats membres et dans la Charte des Droits Fondamentaux approuvée lors du Conseil de Nice.

Monsieur le Président, nous n'ignorons pas que les autorités italiennes étaient confrontées à un sérieux problème de maintien de l'ordre public. Mais, précisément pour cette raison, elles auraient dû être extrêmement prudentes et effectuer des contrôles adéquats et non pas excessifs. La psychose sécuritaire n'est pas la meilleure façon de répondre à des protestations sociales. Un autre principe élémentaire de la culture juridique libérale est que chaque citoyen est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit déclarée par un tribunal indépendant sur la base de preuves - et non pas arbitrairement supposée par les forces de l'ordre sur la base de leurs impressions. La répression préventive pratiquée par certains Etats européens s'éloigne de cette tradition et traite tous les citoyens comme des suspects a priori. Cela augmente leur colère - et donc le risque d'affrontements violents, au lieu de le réduire. Nous sommes décidément et par principe contre la violence aveugle; mais parfois c'est à la police qu'il faut rappeler la valeur de ce principe. Cinq vitrines de banques ne valent pas la vie d'un homme: celles-là peuvent être reconstruites, tandis que celle-ci non.

Nous nous sentons honteux face aux scènes que nous avons vues en Italie récemment, qui ne sont pas dignes d'une démocratie européenne mais d'une dictature latino-américaine. Après tout, l'Union européenne a récemment pris des mesures à l'encontre d'un Etat membre en raison du programme antidémocratique d'un des partis de son gouvernement. Dans le cas présent, il ne s'agit pas seulement de programmes ou d'intentions, mais d'une pratique physique de violations des droits de l'homme, constatée entre autres par le gouvernement allemand et par Amnesty International.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que l'idée et la légalité européennes soient rétablies après le coup qu'elles ont subi, et pour que de tels incidents ne se reproduisent pas à l'avenir. La motivation qui nous a poussés à participer à ce grand projet que constitue l'Union était surtout une aspiration à travailler pour l'unification des peuples européens et à assurer leur libre communication et circulation dans un espace de liberté et de solidarité. Or s'il s'avère que notre déplacement d'un Etat membre a un autre risque d'être entravé par un agent qui trouverait le ton de notre voix «arrogant», nous ne sommes plus certains que cette Union soit bien celle pour laquelle nous souhaitions travailler. Si un pouvoir considère ses citoyens, y compris ses propres fonctionnaires, comme des criminels présumés, et qu'il ne leur témoigne pas de confiance ni de respect, comment peut-il à son tour espérer avoir leur confiance et leur respect?

Bruxelles, le 8/10/2001

1. Abbati Silvia - Commission
2. Andrikopoulou Anna - Conseil, DGA3 POOL.GR-SECR.T.GR
3. Angelaki Alexandra - traductrice, Commission
4. Baretto Viviane - SCIC, Commission
5. Belli Marco - Commission Européenne, Service de traduction
6. Benda Peter Andrea - Commission
7. Benitez Antonio- Commission, SdT
8. Bianchi Silvia - administratrice, Conseil
9. Biasutto Maria - Pool IT, Conseil
10. Binaghi Fasce Jorge - traducteur, Conseil
11. BOCOLINIS Spiridon - Commission
12. Boffito Marilla - traductrice, Conseil
13. Bolognese Fabio - Conseil, DGA3 TRAD. ÉÔ
14. Borgato Franco - Commission
15. Boufidou Maria - traductrice, Conseil
16. Bouzi Elpiniki - traductrice, Commission
17. Bregiannou Tagliente Eleni - conseil, DGA3 SERV.TECHN.PROD-DIFFUSION
18. Cabrita Maria - Conseil, DGA3, TRAD.PT-SECR/ARCH
19. Carbone Donata - traductrice, Conseil
20. Carbotti Andrea - traducteur, Conseil
21. Cazzaniga Carla - Commission européenne
22. Christodoulou Angueliki - Conseil, Div. Ling. GR
23. COLOMBO Anna- Parlement européen, Groupe PSE
24. D'Aloya Claudio - CONSEIL, DGB2 SECTEUR 1-CHEF
25. Dervis Mafalda - traductrice, Commission
26. DIAZ Marco - AIDCO D/6
27. Dimakopoulou Adriani - traductrice, Conseil
28. DIMITRAKOPOULOU Vassilia - traductrice, Commission
29. Dotto Antonella - traductrice, Commission
30. Dumont Du Voitel Rainer - Conseil, DGA3 TRAD.DE-LING.DE
31. DUTRONC Jean-Michel - Commission, IX/B/01 POLITIQUE SOCIALE
32. Esders Juergen P. - COST Secrétariat, Council of the European Union, DG CIII
33. FERNANDEZ ROMERO Enrique - Conseil, DGA3, LING ES
34. Fexer Georg - Conseil, DGA3 TRAD.DE-LING.DE
35. Finalis Errikos - Commission/OPOCE
36. FOSCOLOU STOOS Catherine - European Commission, OP/A/2 - Journal officiel
37. Fostieri Christine - traductrice, Commission
38. Frangini Flavia - SdT, Commission européenne
39. Fredholm Thomas - traduction française, Conseil
40. Gavalaki Eugenia - traductrice, Commission

41. GAVRILIADIS Aristotelis - Commission, DG JAI, BIV
42. Gerhard Keinhorst - DG RTD, Commission
43. Giannopoulos Georgios - traducteur, Conseil
44. Giunta Gloria - Pool IT, Conseil UE
45. Gracci Carlo - traducteur, Commission
46. Graham Fiona - Commission
47. Halkidis Ioannis - traducteur, Commission
48. HATZIMIHAILEKATERINI Ekaterini - traductrice, Commission
49. Ioannou Angeliki - traductrice, Conseil
50. Kakadellis Marios - traducteur, Cour de Justice
51. KAPETANAKI Ninetta - traductrice, Commission
52. Karanika Ekaterini - Commission, DG EAC
53. Karanika Virginia - Commission, SDT
54. Karra Chrysanthi - traductrice, Conseil
55. Karydogianni Maria - traductrice, Conseil
56. Katsouli Maria - traductrice, Conseil
57. Kolivas Georges - Commission, XVI/B/02 GRECE
58. Konstantakopoulou Sikelia - traductrice, Conseil
59. Kotsoni Vassiliki - Commission
60. Labroussi Catherine - SdT - Unité F6/EL, Commission Européenne
61. Leite Carlos - traducteur, Conseil
62. Lemonias Theodoros - traducteur, Conseil
63. Leventopoulou Ioanna - Cour de Justice
64. Leventopoulou Varvara - SDT, Commission
65. Libei Bianca - Commission
66. Lo Presti Fulvio Stefano - traducteur, Conseil
67. LOBATO GONZALEZ Miguel - AIDCO/E/6
68. MAKRIYANNI EVANGELIA - FONCTIONNAIRE CCE
69. Marinangeli Laura - SdT - G7, Commission
70. Massabo Daniela - traductrice, Conseil
71. MEINTANOPOULOS Efstratios - OPOCE
72. Milner Adriana - Conseil, DGA3 TRAD. ES
73. MISSLIN Bertrand - OPOCE
74. MULLER-TENGELIDOU Gesthimani - Fonctionnaire a la Commission et Présidente de la Communauté Hellénique de Bruxelles
75. Nachira Francesco - Agent Scientifique Commission
76. PAILHES Josiane - Commission
77. Papadimitriou Nicolas - Commission
78. Perault Albert - traducteur, Conseil
79. Peretti Margherita - DGA3 TRAD.IT-LING.IT
80. Perosa Marco - Conseil, DGA3, LING IT
81. Petrits Angelique - SDT, Commission
82. PILOS Spyridon - European Commission, Eurostat/Unit E3 (Luxembourg)
83. Pinto da Silva Joaquim - Conseil, Directorate General ECFIN - Euro Mission
84. Porcasi Antonella - Commission, DG Entr
85. Profili Olga - Commission, XXII/A/04 PROM. COMPET. LING.
86. Raffo Carla - Conseil, Pool Italiano
87. Resende Manuel - traducteur, Conseil
88. Resende Maria - traductrice, Conseil
89. Roussopoulou Athena - traductrice, Conseil
90. Salez Patrick - Commission, VI/F/23 COORD. RECH. AGR.
91. Samara Elisabeth - traductrice, Commission
92. Sanchez Y Estop Juan-Domingo - traducteur, Conseil
93. Sansigre Marta - traductrice, Conseil
94. Santos Maria Augusta - Comite du Personnel, Conseil
95. Sava Violetta - traductrice, Conseil
96. Schiavone Renata - DGA3 POOL IT
97. Schroeder Horst - Conseil, DGA3 TRAD.DE-LING.DE
98. Sederowsky Agneta - traductrice Conseil
99. SERRANO JIMENEZ Carmen - traductrice, Commission

100. Sigalos Ioannis - traducteur, Commission (Luxembourg)
101. Silva David - DGA3 TRAD.PT-SECR/ARCH
102. Siniscalchi Francesca - Parlement européen
103. Sklias Vassilis - traducteur, Cour de Justice
104. Spyckerelle Paul - DG EMPL, Commission
105. Stamatiadis Apostolos - traducteur, Commission
106. Tamburini Chiara - agent auxiliaire au parlement européen
107. TANZINI Tiziano - traducteur, Commission
108. Vallejo Morales Julian - traducteur, Conseil
109. Van Boeschoten Riki - traductrice, Conseil
110. van Dromme Josick - Commission
111. Varvaroussis Stergios - Commission
112. Vassila-Souyoul Erica - Fonctionnaire, Commission
113. VEKIARELLI TERESA- traductrice, Conseil
114. VERMANDER Walter - fonctionnaire fédéral belge
115. Visser Jelle - traducteur, Commission
116. Voila Glykeria - traductrice, Conseil
117. Vosburgh Sherry - DGA3 TRAD.EN-LING.EN
118. WIDART Marylene - OPOCE
119. Wohlfeil Horst - Commission, X/B/04 BIBLIOTHEQUES
120. ZAPATERO-VICENTE Antonio - Commission, DG EAC C-2